MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

Niveau 3

Site : http://travail-emploi.gouv.fr

SOMMAIRE

Pages

Présentation de l'évolution du titre professionnel 5

Contexte de l'examen du titre professionnel.....5

Liste des activités.....6

Vue synoptique de l'emploi-type 8

Fiche emploi type.....9

Fiches activités types de l'emploi 13

Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....15

Fiche compétences transversales de l'emploi 27

Glossaire technique 29

Glossaire du REAC.....31

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La révision en 2017 du titre professionnel « conducteur du transport routier de marchandises sur porteur » confirme la configuration en une seule unité constitutive telle que définie par les arrêtés antérieurs relatifs à cette spécialité du titre professionnel. Elle correspond toujours aux besoins du marché du travail pour l'emploi concerné.
Au regard de l'évolution de l'emploi, les compétences sont mises en œuvre par les titulaires des emplois et ce, indifféremment de la catégorie de véhicule qu'ils conduisent, que ce soit un véhicule isolé (porteur) ou un véhicule articulé ou ensemble de véhicules. Toutefois, si les compétences sont devenues communes, la réglementation actuelle relative à la délivrance du permis de conduire oblige à maintenir un titre professionnel spécifique correspondant à la catégorie de permis dont il autorise la délivrance. Le titre « Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur » intègre donc la possibilité d'obtenir, sans repasser un nouvel examen, la catégorie C du permis de conduire.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Depuis quelques années, le secteur professionnel de la conduite routière connaît des évolutions qui, petit à petit, modifient les contours de l'emploi et des compétences qui le constituent. En effet, la « digitalisation » impacte le secteur professionnel du transport routier de marchandises et donc les conducteurs. Le conducteur doit désormais intégrer différentes solutions technologiques comme la géolocalisation, la transmission des données techniques concernant le véhicule et ses composantes, celle d'un diagnostic de panne. Les données relatives à la marchandise, les données sociales concernant l'activité du conducteur sont également collectées et partagées pour améliorer la performance et le service. La dématérialisation progresse et l'informatique embarqué associé aux dispositifs TMS (transport management system) organisent désormais le dialogue entre le conducteur et l'exploitation.
L'utilisation du smartphone est présente au quotidien pour le conducteur. Les multiples applications permettent aussi bien la traçabilité du véhicule que des marchandises, la preuve par l'image envoyée en temps réel, le contrôle des livraisons, la dématérialisation des documents, le suivi des performances, le partage et la consultation des données.
Les constructeurs sont aussi à l'origine d'évolutions qui impactent l'emploi du conducteur. Ainsi les aides à la conduite se diversifient et « facilitent » la conduite du véhicule, les sources d'énergie qui alimentent les moteurs se diversifient également.

C'est dans ce contexte que la révision des titres a débuté. Pour conforter et enrichir les approches relatives à l'analyse des emplois de la filière conduite routière marchandises, des entretiens ont été menés auprès de conducteurs et de leurs hiérarchiques au sein d'entreprises pratiquant les activités du transport routier de marchandises, réparties sur l'ensemble du territoire national.

Cette étude a conforté l'intégration du numérique et la perspective de dématérialisation des documents. Certes, cette situation est parfois liée à la taille de l'entreprise ou à son activité. Le conducteur reste un vecteur commercial important, il utilise désormais des technologies avancées qui font partie de la chaîne transport ou logistique. Autre constat, le transport international ne concerne plus qu'un faible effectif des conducteurs. C'est dans ce sens que la qualification unique, indépendamment de la catégorie de véhicule qu'il conduit, permettrait au conducteur d'être rapidement opérationnel, sa professionnalisation serait ainsi renforcée au travers d'un titre professionnel qui rassemblerait les compétences du titre conducteur sur porteur et celles du titre conducteur sur tous véhicules, pour la majorité déjà proches, voire similaires.

La première compétence énonçant les contrôles de sécurité est complétée des contrôles de conformité concernant notamment les documents autorisant la circulation du véhicule et la capacité du conducteur à exercer l'emploi.

Les évolutions relatives aux outils numériques, à la dématérialisation des documents, aux modifications réglementaires du contrat de transport ont conduit à fusionner deux compétences, à savoir : identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises et prendre en

charge et livrer. La nouvelle compétence devient donc : prendre en charge, transporter et livrer la marchandise.

La compétence « prévenir les risques » est renforcée de l'application des réglementations sociales en vigueur et la notion de distracteur complète celle de l'hygiène de vie. Un accent a également été porté sur la sensibilisation du conducteur à la notion de prévention-sécurité.

Liste des activités

Ancien TP : Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur
Activités :
- Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Nouveau TP : Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur
Activités :
- Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.	1	Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.
		2	Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
		3	Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
		4	Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
		5	Prévenir les risques, appliquer les règlementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
		6	Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

FICHE EMPLOI TYPE

Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Afin d'effectuer des opérations de transports nationaux et internationaux de marchandises par route, le conducteur routier conduit des véhicules d'une masse en charge maximale supérieure à 3,5 tonnes pour acheminer des marchandises et utilise les moyens de manutention associés pour en assurer l'enlèvement ou la livraison.

Dans le respect des consignes reçues, des réglementations applicables et parallèlement aux opérations de conduite pure, il satisfait aux engagements contractuels de l'entreprise en matière de transport. Il vérifie l'état du véhicule et des équipements de sécurité. Il renseigne ou vérifie la présence à bord et la validité des documents nécessaires au transport.
Il organise son activité. Il prend en charge la marchandise et la manutentionne éventuellement. Il conduit le véhicule sur des parcours comportant des points d'enlèvement et/ou de livraison. Il adopte une conduite et un comportement éco citoyens.

Au chargement, comme au déchargement, il met en œuvre les équipements du véhicule. Il renseigne ou fait renseigner les documents administratifs et commerciaux ou supports justifiant la réalisation correcte de l'acte de transport et rend compte de son activité. Lorsque l'équipement le permet, il reçoit ou transmet les informations en utilisant le SIE (Système Informatique Embarqué).

Avant la prestation, il prend les consignes auprès du service exploitation.
En cours ou en fin de prestation, il transmet au service exploitation les éléments liés à son activité.
Le conducteur exerce son emploi en fonction de l'autonomie dont il dispose et dans les limites de ses responsabilités. Il reçoit du service exploitation des consignes et les met en œuvre.
Il doit faire face aux aléas qui se présentent et informer les interlocuteurs concernés.
En cas de danger imminent, il prend les mesures de sécurité visant à la préservation de l'intégrité des personnes et des biens. Il est responsable du chargement, de l'arrimage et du contrôle quantitatif et qualitatif de la marchandise.
Le conducteur est le représentant de l'entreprise de transport et le principal interlocuteur de l'expéditeur et du destinataire. Il est un vecteur commercial de premier ordre.
Il est aussi l'interlocuteur des forces de l'ordre et des agents chargés des contrôles routiers ou douaniers.
En cas d'accident ou d'infraction de son fait, sa responsabilité civile et/ou pénale peut être mise en jeu.
Le conducteur réalise l'essentiel de son activité dans les locaux d'entreprises qui l'accueillent lors de livraisons ou d'enlèvements de marchandises. Il respecte les protocoles de sécurité et véhicule l'image de l'entreprise qui l'emploie.

Son métier s'exerce pour la partie conduite sur le domaine public. Il est amené à exercer son activité de jour comme de nuit dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Tout au long de sa prestation, le conducteur fait preuve de vigilance au regard d'éventuels risques tels que la criminalité ou le trafic de clandestins. Selon l'activité de l'entreprise, il s'adapte à des réglementations et des contextes spécifiques. Il peut aussi être amené à travailler les dimanches et jours fériés, en cohérence avec la réglementation, éventuellement hors des limites du territoire national. Il peut prendre des repas et des repos hors du domicile. Lorsqu'il réalise des transports internationaux, il est en contact avec des interlocuteurs dont il ne maîtrise pas ou peu la langue.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
- Le transport pour compte d'autrui (entreprise de transport public de marchandises, un transporteur) ;
- Le transport pour compte propre (entreprise réalisant elle-même le transport de ses marchandises avec ses propres moyens) ;
- La location de véhicule avec conducteur.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
Les titulaires du titre professionnel peuvent accéder à tous les emplois de conducteurs routiers de marchandises sur véhicule porteur. L'emploi est fonction des activités de l'entreprise, de la nature des marchandises transportées, de la conception et des équipements du véhicule.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Décret n°2016-1550 du 17 novembre 2016 relatifs à certaines dispositions de la partie réglementaire du code des transports (NOR : DEVK1527797D) ;
- Chapitre IV du code des transports : Formation professionnelle des conducteurs articles R. 3314-1 à 3314-28 ;
- Chapitre V du code des transports : Contrôles et sanctions articles R. 3315-1 à R. 3315-12.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Arrêté du 17 janvier 2013 portant application de l'article D. 222-8 du code de la route et fixant les conditions et modalités d'obtention du permis de conduire au vu des diplômes, certificats ou titres professionnels de conducteur routier.
La détention du titre professionnel "Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur" autorise la délivrance de la catégorie C du permis de conduire aux titulaires du titre et lève les restrictions liées à l'usage de ce permis pour les candidats n'ayant pas 21 ans.
Arrêté du 26 février 2008 du ministère chargé des transports fixant la liste des titres et diplômes de niveau V admis en équivalence au titre de la qualification initiale des conducteurs de véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs.
Cet arrêté autorise la délivrance de la carte de qualification de conducteur aux titulaires d'un titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.
Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.
Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
Prévenir les risques, appliquer les règlementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

Compétences transversales de l'emploi

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi
Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité
Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) : Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport - groupe 4 à 7.
Convention collective des autres secteurs professionnels pour le cas des transports réalisés en propre compte.

Code(s) NSF :
311u--Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Fiche(s) Rome de rattachement

N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Afin d'effectuer des opérations de transports nationaux ou internationaux de marchandises par route, le conducteur routier conduit des véhicules du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes pour acheminer des marchandises. Il est amené à conduire des véhicules utilisant des énergies diverses telles que le gazole, le gaz, l'électricité ou des motorisations hybrides. Il procède aux vérifications du véhicule, charge et décharge les marchandises et finalise l'opération de transport. Il identifie les dysfonctionnements. Durant toute sa prestation, il tient son entreprise informée.

Dans le respect des consignes reçues, des réglementations applicables et parallèlement aux opérations de conduite pure, il satisfait aux engagements contractuels de l'entreprise en matière de transport de marchandises. Il vérifie l'état du véhicule et des équipements de sécurité.
Au chargement, comme au déchargement, il met en œuvre les équipements du véhicule, prend en charge la marchandise et la manutentionne éventuellement. Il organise le déplacement, livre et reçoit décharge ou fait émarger le document à la livraison. Il renseigne ou fait renseigner les documents administratifs et commerciaux et rend compte de son activité.

Pour effectuer sa mission, selon la nature des marchandises à transporter, le conducteur utilise un véhicule dont les caractéristiques sont adaptées à la prestation à réaliser. Il utilise des moyens de manutention, de calage et d'arrimage ainsi que des équipements appropriés. Il renseigne ou fait renseigner des documents ou supports informatisés pour matérialiser l'acte de transport. Selon les consignes, il assure le suivi des supports de charge. En cas de litige, il prend des photos qu'il transmet au service concerné.
Il transmet au service exploitation les éléments permettant de facturer la prestation, d'analyser les temps de travail, d'assurer la maintenance du véhicule, ainsi que les justificatifs de consommation de carburant, péages et frais de déplacements.
Il doit faire face aux aléas qui se présentent, en informer les services concernés.
Il respecte les consignes de l'entreprise et applique les réglementations en vigueur, il peut être amené à transporter des marchandises sous régime douanier.

Dans tous les cas, ses conditions de travail dépendent des paramètres suivants :
- de la zone géographique d'activité qui peut être locale, régionale, nationale voire internationale. L'essentiel de l'activité se déroule hors du site propre de l'entreprise, sur des parcours de courte, moyenne ou longue distance ;
- du réseau routier utilisé et des contraintes liées au partage de ce réseau avec d'autres usagers ;
- du type de carrosserie équipant les véhicules utilisés : plateaux, carrosseries à rideaux coulissants ou fourgons ; mais aussi des véhicules plus spécifiques, adaptés à la nature de la marchandise transportée telle que marchandises sous température dirigée, produits alimentaires, pulvérulents, produits chimiques, produits pétroliers, gaz liquéfiés ainsi que bennes basculantes, transport de voitures, toupies à béton, masses indivisibles, grandes longueurs, etc. ;
- de la nature de la marchandise transportée et son conditionnement ;
- des règles de sécurité applicables ;
- du mode d'organisation du travail : certains conducteurs effectuent simplement un travail de conduite ; ils réalisent des navettes ou relais sur des itinéraires fixes et avec des véhicules déjà chargés. D'autres chargent et livrent des lots partiels ou complets ; ils doivent alors préparer leur véhicule pour les opérations de chargement et de déchargement. Enfin, certains conducteurs effectuant des transports de petits lots ou de messagerie participent en plus aux opérations de manutention. Ces conditions d'exploitation ont des répercussions sur la vie privée du conducteur : horaires variables, travail de nuit, prises de repos et de repas hors du domicile ;

- de l'isolement du conducteur qui est généralement seul et éloigné de son entreprise.

Le conducteur routier réalise l'essentiel de son activité dans les locaux d'entreprises tierces qui l'accueillent soit lors de livraisons, soit lors d'enlèvements de marchandises. Il y respecte les protocoles de sécurité et y véhicule la meilleure image possible de l'entreprise qui l'emploie.
Son métier s'exerce pour la partie conduite sur le domaine public. Il est amené à exercer son activité de jour comme de nuit et ce, dans des conditions météorologiques parfois difficiles.
La mise en œuvre de l'emploi s'effectue dans le souci du respect des réglementations et de la sécurité.
Tout au long de sa prestation, le conducteur doit faire preuve de vigilance au regard d'éventuels risques tels que la criminalité ou le trafic de clandestins.
Le conducteur applique les consignes qu'il reçoit du service exploitation dans les limites de sa responsabilité et de l'autonomie dont il dispose. Le conducteur réalise seul l'ensemble de l'activité décrite.
Il relaie les informations et consignes entre l'entreprise et les autres parties prenantes à l'opération de transport.
Il est amené à rendre compte aux forces de contrôle. Il est en contact avec les autres usagers de la route.
Il prend ses consignes et rend compte de son activité au service exploitation. Il utilise les systèmes informatiques embarqués.
En cas de danger imminent, il prend les mesures de sécurité visant à la préservation de l'intégrité des biens et des personnes.
Représentant de l'entreprise, il est garant de la reconnaissance de la marchandise, du chargement et de l'arrimage.
En cas d'infraction de son fait, sa responsabilité civile ou pénale peut être mise en jeu.
Sa responsabilité professionnelle est limitée au respect des consignes et des procédures.
Le conducteur représente l'entreprise auprès des clients et des autres usagers. Il est un vecteur commercial de premier ordre et entretient l'image de marque de l'entreprise.
Il peut être en contact avec les équipes de maintenance et de manutention.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Au regard des réglementations en vigueur, le conducteur doit justifier :
- de l'âge requis pour accéder à la profession (18 ans) ;
- de la détention de la catégorie du permis de conduire en cours de validité, correspondant au véhicule utilisé ;
- de la détention de la carte de conducteur pour utiliser un tachygraphe numérique ;
- de la détention d'une carte de qualification de conducteur, à jour de l'obligation de formation ;
- de la détention d'un certificat de formation correspondant à la catégorie de produits transportés en cas de transport de marchandises dangereuses (certificat ADR) ;
- de la détention d'un certificat ou autorisation lui permettant de mettre en œuvre les moyens de manutention dont il dispose s'ils sont soumis à une obligation ou une recommandation ;
- de la détention d'un certificat ou autorisation en rapport avec la nature de la marchandise transportée.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.
Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
Prévenir les risques, appliquer les règlementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

Compétences transversales de l'activité type

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi
Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité
Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte du type de véhicule, du parcours, de la nature de la marchandise transportée, des conditions météorologiques et dans le but de réaliser le transport dans des conditions optimales de sécurité, en minimisant les coûts et conformément aux réglementations relatives à la circulation du véhicule :

Avant le départ :

· Identifier, contrôler les documents nécessaires au conducteur,
· Identifier, contrôler les documents nécessaires à la circulation du véhicule,
· Vérifier l'état du véhicule et de ses équipements, la validité des différentes visites techniques, effectuer les contrôles de sécurité et l'appoint des différents fluides si nécessaire.
· Contrôler le chargement, sa répartition, son calage et son arrimage
· Contrôler les indicateurs garantissant le fonctionnement du véhicule.

Tout au long du parcours :

· Veiller au fonctionnement correct des dispositifs d'enregistrement de données sociales, organisationnelles et techniques,
· Contrôler le chargement, sa répartition, son calage et son arrimage,
· Surveiller le bon état du véhicule et l'absence d'apparition de message d'alerte.

En fin de service, en appliquant les consignes internes à l'entreprise :

· Vérifier l'état général du véhicule et si nécessaire le remettre ou le faire remettre en condition,
· Signaler les anomalies à l'interlocuteur concerné.

Au regard des risques liés à la criminalité et au trafic de clandestins, prendre les dispositions appropriées et effectuer les vérifications nécessaires.
Au moment opportun, effectuer les pleins des réservoirs en carburant, additif ou autre source d'énergie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce de jour comme de nuit, sur le lieu de stationnement du véhicule à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise et tout au long du parcours avant, pendant et après le transport, à vide comme en charge. La circulation du conducteur et du véhicule peut concerner des déplacements en UE et hors UE. La détention de documents complémentaires peut être requise. Les contrôles sont essentiellement visuels mais peuvent aussi être auditifs et olfactifs. Ils participent à la démarche préventive de sécurité.

Critères de performance

Les documents relatifs au conducteur sont conformes et valides
Les documents relatifs à la circulation du véhicule sont conformes et valides
Les contrôles de l'état général du véhicule, de ses équipements et du chargement sont effectués du début à la fin de service
Les appoints de liquides nécessaires au fonctionnement du véhicule sont effectués avec précision en intégrant les principes du développement durable
Les indications du tableau de bord sont prises en compte au début, puis tout au long du parcours
Le fonctionnement des dispositifs d'enregistrement est vérifié
Les anomalies sont constatées, corrigées ou signalées au service compétent

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier et contrôler les documents du conducteur
Identifier et contrôler les documents nécessaires à la circulation du véhicule

Mettre en œuvre et manipuler le tachygraphe
Vérifier les niveaux et faire l'appoint (fluides des différents circuits, carburant et additif)
Contrôler les équipements de sécurité et le lot de bord
Contrôler les dispositifs de liaisons mécaniques, électriques, pneumatiques entre le véhicule et une structure amovible (chariot, caisse, …)
Interpréter les données du tableau de bord
Détecter, localiser les fuites éventuelles des différents circuits.
Effectuer les essais de freinage
Réaliser le nettoyage extérieur et intérieur du véhicule
Identifier et inspecter les parties du véhicule potentiellement propices à la criminalité ou au trafic des clandestins
Revêtir les équipements de protection individuelle
Utiliser les dispositifs « informatique embarqué »

Organiser le contrôle du véhicule
Respecter les procédures internes et les normes en vigueur
Adapter le comportement en fonction de l'anomalie
Appliquer la procédure en cas de dysfonctionnement
Trier les déchets selon leur origine

Rendre compte aux services compétents

Connaissance de l'environnement économique du transport routier de marchandises (TRM) et de ses évolutions
Connaissance des différentes activités du TRM (types d'entreprises et spécialisations du transport)
Connaissance de l'organisation du marché du TRM
Connaissance de la structure et de l'organisation d'une entreprise ou d'un service « transport »
Connaissance des documents relatifs au conducteur
Connaissance des documents relatifs à la circulation du véhicule
Connaissance des normes relatives aux véhicules en fonction de la catégorie de permis de conduire (poids, dimensions)
Connaissance des équipements de sécurité requis pour un véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes
Connaissance des principaux organes du véhicule
Connaissance des différents fluides et de leur destination
Compréhension du manuel du constructeur
Connaissance d'un mode opératoire du nettoyage du véhicule
Connaissance de la procédure à mettre en œuvre en cas d'anomalie de fonctionnement
Connaissance des responsabilités de l'employeur et du conducteur en matière de criminalité et de trafic des clandestins, au vu de la législation en vigueur
Connaissance de la signification des indicateurs du tableau de bord
Connaissance des dispositifs d'enregistrement et de contrôle des temps de conduite et de repos
Connaissance des systèmes informatique embarqués du véhicule
Connaissance des principes du développement durable relatifs au tri des déchets
Connaissance des dispositifs de liaisons mécaniques, électriques, pneumatiques entre le véhicule et une structure amovible (chariot, caisse, …)

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des caractéristiques du véhicule, du trafic, des conditions météorologiques, de la topographie des lieux, de l'itinéraire emprunté et de la nature de la marchandise, optimiser l'utilisation du véhicule pour acheminer la marchandise dans les meilleures conditions d'économie et de sécurité. Appliquer les consignes reçues et respecter les règles de circulation. Franchir en sécurité, en faisant preuve d'une vigilance accrue, les infrastructures à risques, notamment les passages à niveau et tunnels. Effectuer en sécurité, avec précision les manœuvres nécessaires à la mise en place ou au stationnement du véhicule à l'endroit souhaité.
Par la mise en œuvre d'une conduite rationnelle et une utilisation raisonnée des aides à la conduite et à la navigation, minimiser les coûts d'exploitation du véhicule. Adapter sa technique de conduite aux caractéristiques du véhicule et de son chargement. Contribuer à l'image de marque de l'entreprise et à celle du secteur professionnel par une attitude qui concourt à la sécurité et à la protection de l'environnement.
Acquitter les taxes éventuellement exigées pour l'utilisation des infrastructures routières.
Effectuer les paiements afférents à la circulation du véhicule (carburant, péages, taxes afférentes à la circulation…) en utilisant les moyens à sa disposition.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce essentiellement sur le domaine public et au sein des entreprises.
La conduite du véhicule s'effectue à charge comme à vide, de jour comme de nuit, quelles que soient les conditions météorologiques et dans le respect des règlementations en vigueur.
La conduite est adaptée aux caractéristiques des marchandises, au type de chargement et au profil du parcours à effectuer.
Les contraintes horaires, les conditions de circulation, les caractéristiques de la marchandise, les rapports avec les divers interlocuteurs peuvent être facteurs de stress.
La configuration de certains sites peut accroître la complexité des manœuvres.
Les informations sur l'activité du conducteur, le fonctionnement du véhicule et son utilisation sont enregistrées par des dispositifs embarqués et transmises en temps réel ou différé aux services concernés de l'entreprise.
L'environnement, les contraintes commerciales et les caractéristiques du chargement peuvent imposer au conducteur un itinéraire et un lieu de stationnement adapté.

Critères de performance

Les situations de conduite sont maîtrisées en fonction des caractéristiques du véhicule et de son chargement dans tous les contextes de circulation
Les principes de conduite rationnelle sont respectés
Les règles de circulation et principes de sécurité routières sont respectés
L'itinéraire est respecté et optimisé dans le respect des consignes
Les manœuvres sont effectuées en sécurité avec efficience
A l'arrêt comme en circulation, les mesures de garde et de préservation de la marchandise sont prises
Le tachygraphe et le système informatique embarqué sont correctement utilisés
L'acquittement des taxes routières est opéré ou contrôlé

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions prévisibles

Anticiper les actions de conduite
Appliquer les règles du code de la route
Appliquer les réglementations en vigueur
Respecter les principes de la sécurité routière
Utiliser le véhicule de façon rationnelle et optimisée
Utiliser le dispositif d'enregistrement des activités du conducteur
Elaborer un itinéraire en exploitant une carte routière
Exploiter un système de navigation adapté à la catégorie de véhicule
Utiliser les dispositifs d'aide et d'assistance à la conduite
Adapter la conduite aux caractéristiques de la marchandise
Adopter un comportement de conduite en rapport avec les forces appliquées au(x) véhicule(s) en mouvement
Utiliser un système de transmission automatisée ou automatique
Manœuvrer en sécurité
Conduire en condition nocturne
Franchir en sécurité les infrastructures à risques
Franchir en sécurité les tunnels
Franchir en sécurité les passages à niveau

Utiliser les voies et emplacements réservés
Prendre les dispositions nécessaires à la sécurité du véhicule et du chargement lors des stationnements
Adopter un comportement en cohérence avec la notion de développement durable
Percevoir et anticiper les réactions des autres usagers de la route
Organiser son déplacement sur la base des consignes reçues

Partager l'infrastructure routière avec les autres usagers
Etre ponctuel, discret
Rester calme et courtois en toutes circonstances

Connaissance et maîtrise des opérations arithmétiques de base et des calculs professionnels
Connaissance des caractéristiques réglementaires et techniques d'un véhicule du groupe lourd affecté au transport de marchandises
Connaissance de la chaîne cinématique d'un véhicule et de ses performances
Connaissance des règles du code de la route
Connaissance des principes de la sécurité routière
Connaissance des éléments constitutifs du coût de revient d'un véhicule
Connaissance de la réglementation française du travail applicable au conducteur
Connaissance de la réglementation sociale européenne
Connaissance des responsabilités du conducteur et de l'employeur en cas du non-respect des réglementations
Connaissance des forces s'appliquant aux véhicules en mouvement
Connaissance des particularités de la conduite d'un tracteur routier en solo
Connaissance de l'utilisation des aides à la conduite
Connaissance relatives à l'utilisation de dispositifs électroniques et mécaniques tels que le programme électronique de stabilité (ESP), les systèmes avancés de freinage d'urgence (AEBS), le système de freinage antiblocage (ABS), les systèmes de contrôle de traction (TCS), les systèmes de surveillance des véhicules (IVMS) et autres systèmes d'aide et automation dont l'utilisation est approuvée
Connaissance des particularités de la conduite de nuit ou en conditions difficiles
Connaissance des règles et principes de circulation dans les tunnels
Connaissance des règles et principes de franchissement des passages à niveau
Connaissance des principales sanctions encourues en cas de non-respect des réglementations
Connaissance de la typologie des usagers de la route
Connaissance des principes de l'éco-conduite
Connaissance du principe de fonctionnement du système de freinage, des ralentisseurs et de leurs limites d'utilisation
Connaissance des principes de transmission automatisée et automatique
Connaissance des moyens d'élaboration d'un itinéraire
Connaissances des principes et précautions à appliquer pour la manœuvre d'un véhicule lourd
Connaissances des procédures et dispositifs nécessaires à l'acquittement des taxes routières
Connaissance des transports multimodaux
Connaissance des différents types d'infrastructures routières et des particularités de conduite y afférent

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte du secteur d'activité de l'entreprise, des consignes reçues et des réglementations en vigueur, de la nature des marchandises en garantissant sa préservation, effectuer le transport national ou international conformément aux engagements contractuels de l'entreprise, préserver les intérêts de l'entreprise qui l'emploie, assurer la sécurité des personnes, la sûreté des biens et marchandises qui lui sont confiées.
Chez l'expéditeur ou le destinataire de la marchandise, appliquer le protocole de sécurité, s'adresser à l'interlocuteur concerné, identifier l'envoi. Effectuer le contrôle quantitatif et qualitatif de la marchandise à partir des documents papier ou informatique qui sont remis ou détenus. Identifier, contrôler, renseigner, émarger et faire émarger les documents accompagnant les marchandises. Le cas échéant, se conformer aux procédures douanières.
En cas de non-conformité de la marchandise à l'enlèvement ou de réserves émises par le destinataire, informer le service exploitation. Selon les instructions reçues, rédiger les éventuelles réserves ou contre réserves et prendre des photographies exploitables.
Suivant les clauses du contrat de transport, procéder à l'encaissement et à l'échange des supports de charges et emballages consignés, assurer le suivi des supports de charge.
En toutes circonstances, adopter une attitude commerciale vis à vis des différents interlocuteurs et faire preuve de discrétion commerciale. Prendre en compte la notion de sûreté des personnes et des biens.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre à chaque enlèvement ou livraison de marchandises, le plus souvent sur un site extérieur à l'entreprise, de jour comme de nuit, sous abri ou non, en France ou dans un pays étranger. En cas contrôles routiers ou douaniers, le conducteur présente aux services concernés les documents réglementairement exigés.
La prise en charge, la manutention et l'acheminement de marchandises spécifiques (marchandises dangereuses, animaux vivants, …), l'utilisation de certains équipements de manutention (grue auxiliaire, chariot, …) équipant le véhicule peuvent nécessiter la détention de qualifications particulières.
L'environnement peut présenter des risques importants pour le conducteur et le matériel. Le conducteur peut être amené à porter les équipements de protection individuelle usuels ou spécifiquement imposés par le protocole de sécurité. Dans certaines circonstances, il peut rencontrer des situations difficiles, génératrices de stress et de conflit.
La mise en œuvre de cette compétence peut être rendue plus difficile dans un environnement où le conducteur ne pratique pas ou peu la langue du pays.

Critères de performance

Les supports numériques ou documents d'accompagnement de la marchandise sont contrôlés, renseignés et émargés
Les réserves ou contre-réserves sont prises à bon escient et clairement rédigées
Le suivi et le retour des informations, documents ou photos au service exploitation sont assurés
Les conséquences relatives à l'utilisation incorrecte des supports ou documents sont connues
La gestion des supports de charge est assurée
Les encaissements sont réalisés et conformes aux engagements contractuels
La prestation de livraison, de transport ou d'enlèvement est réalisée en adoptant une posture commerciale

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les équipements de protection individuelle
Identifier, renseigner et contrôler les documents d'accompagnement de la marchandise

Contrôler avec rigueur les marchandises quantitativement et qualitativement
Rédiger précisément les éventuelles réserves ou contre réserves à l'enlèvement ou à la livraison de la marchandise
Prendre et transmettre des photographies exploitables
Effectuer les encaissements
Renseigner les documents mis à disposition
Renseigner les supports numériques mis à disposition
Rendre compte

Respecter les consignes
Appliquer le protocole de sécurité
Classer, conserver et restituer les différents documents

Être ponctuel, discret
Rester calme et courtois
Faire preuve de sens commercial avec les interlocuteurs
Communiquer de façon claire et concise
Faciliter l'échange avec les différents interlocuteurs

Connaissance de base de la réglementation du transport national de marchandises
Connaissance de base de la réglementation du transport international de marchandises
Connaissance juridique de base des contrats de transport national de marchandises
Connaissance juridique de base des contrats de transport international de marchandises
Connaissance des régimes douaniers et des documents afférents
Connaissance des documents usuels et spécifiques accompagnant les marchandises
Connaissance du matériel informatique embarqué
Connaissance des techniques de la communication
Connaissance des techniques de gestion du stress
Connaissance des techniques de gestion des situations difficiles
Connaissance des règles à appliquer en cas de litige
Connaissance des différents modes de paiement
Connaissance des obligations relatives au protocole de sécurité
Connaissance des supports de charge
Connaissance des habilitations ou certifications requises pour le transport de marchandises spécifiques ou l'utilisation de certains équipements
Connaissance de l'incidence des litiges sur la rentabilité et l'image de l'entreprise

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte de la nature et du poids de la marchandise, des caractéristiques du véhicule, des contraintes de livraison, élaborer un plan de chargement ou appliquer celui qui a été défini. Préparer le véhicule et s'assurer de la propreté du compartiment de chargement. Veiller à la préservation de la marchandise. Utiliser des moyens de manutention manuels ou mécanisés et mettre en œuvre les équipements du véhicule adaptés aux caractéristiques de la marchandise transportée. Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la situation.
Surveiller ou effectuer le chargement ou le déchargement. Donner des instructions pour qu'il soit procédé à la répartition, au calage et à l'arrimage ou le faire soi-même. Selon les consignes, transmettre les informations relatives à l'enlèvement ou à la livraison, en utilisant le support mis à disposition. Dans l'hypothèse d'un déchargement partiel, s'assurer que les marchandises restantes soient correctement réparties, calées, arrimées.
Veiller à la sécurisation du véhicule, de la marchandise et des personnes.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre au début et à la fin de l'opération de transport, souvent sur un site extérieur à l'entreprise, le jour comme la nuit, sous abri ou non. Les opérations liées à la préparation du véhicule, au nettoyage du compartiment de chargement et à la manutention des charges occasionnent de la fatigue et des risques d'accident.

Critères de performance

Les procédures de sécurité sont respectées et les protections individuelles utilisées
Le plan de chargement tenant compte des contraintes du transport ou de la marchandise est respecté
Le chargement est correctement réparti, calé, arrimé dans le respect des consignes reçues et des obligations réglementaires
Les moyens de manutention sont utilisés en sécurité
Le matériel de calage et d'arrimage est contrôlé, rangé ou restitué
Le compartiment de chargement est nettoyé
Les équipements du véhicule sont utilisés en sécurité dans le respect des préconisations du constructeur

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les équipements de protection individuelle
Appliquer les préconisations concernant la prévention des TMS
Etablir un plan de chargement
Répartir, caler et arrimer les marchandises
Identifier les supports de charge
Utiliser les moyens de manutention
Mettre en œuvre les équipements du véhicule
Nettoyer le compartiment de chargement

Respecter des consignes
Respecter un plan de chargement
Appliquer le protocole de sécurité
Trier les déchets selon leur origine

Adopter une posture collaborative avec les interlocuteurs

Communiquer de façon claire et concise
Rendre compte aux services concernés

Connaissance des formules du calcul des longueurs, surfaces, volumes, poids
Connaissance des forces s'appliquant aux masses en mouvement
Connaissance de la norme EN 12195 concernant l'arrimage des charges sur les véhicules routiers
Connaissance de la responsabilité des différents intervenants lors d'une opération de transport
Connaissance des moyens de calage et d'arrimage
Connaissance des techniques de calage et d'arrimage
Connaissance de l'utilisation des moyens de manutention manuelle ou mécanisée
Connaissance des différents supports de charge
Connaissance de la prévention des troubles musculo squelettiques (TMS)
Connaissance des infractions et des sanctions relatives au chargement du véhicule, à la répartition et l'arrimage des marchandises

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Prévenir les risques, appliquer les règlementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des dangers liés à l'exercice de l'emploi, appliquer les réglementations en vigueur, notamment la réglementation sociale européenne (RSE), le code du travail, ….
Organiser et optimiser son activité, respecter les protocoles de sécurité, appliquer les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique, porter les équipements de protection individuelle.
Veiller à la qualité de son repos, de son alimentation et se préserver des addictions.
Par son comportement, garantir la sécurité de tous en circulation et à l'arrêt, contribuer à la réduction, voire à la suppression des risques professionnels.
Victime ou témoin d'un accident ou incident, appliquer les procédures de protection, d'alerte et porter assistance aux personnes. Dans le respect des consignes reçues, protéger les biens et les matériels, informer son entreprise et en préserver les droits lors de la rédaction d'un constat européen d'accident, d'un rapport circonstancié, par exemple.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre tout au long de l'activité du conducteur en circulation comme à l'arrêt, de jour comme de nuit.
Le stress et la fatigue engendrés durant son activité par le trafic, les impératifs horaires et les relations avec les tiers nécessitent que le conducteur prenne préalablement à son activité un repos adapté, dans le respect des réglementations en vigueur. Les opérations de chargement et de déchargement effectuées à multiples reprises impliquent l'application des préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique. Dans certains environnements de travail, le conducteur peut être amené à porter des tenues de travail ou équipements spécifiques.
La mise en œuvre de cette compétence peut être rendue plus difficile dans un environnement où le conducteur ne pratique pas ou peu la langue du pays.

Critères de performance

Les réglementations en vigueur sont appliquées
Les protocoles de sécurité, les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique et l'utilisation des EPI sont respectés
Les effets et les risques liés à toutes formes d'addiction (alcool, médicaments, drogues, usages d'écrans, ….), au manque de sommeil et à l'utilisation de distracteurs sont connus
En cas d'accident, les procédures de protection, d'alerte et d'assistance sont appliquées
L'entreprise est informée
Le constat européen d'accident est correctement renseigné et transmis dans les délais

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer la réglementation sociale européenne et la législation du travail
Appliquer le protocole de sécurité
En présence d'un accident, décider de s'arrêter de façon opportune
Utiliser les équipements de protection individuelle
Mettre en œuvre les mesures de protection individuelle et collective
Signaler l'accident pour éviter son aggravation
Collecter les renseignements nécessaires et alerter les services d'intervention
Porter assistance en fonction des nécessités et de ses connaissances
Renseigner le constat européen d'accident et le transmettre dans le délai imparti

Prendre les dispositions pour garantir une condition physique compatible avec l'exercice du métier
Hiérarchiser les mesures qui s'imposent en attendant l'arrivée des secours
Se préserver du risque d'émergence de Troubles musculo squelettiques (TMS) dans l'exercice de son activité
Se préserver du risque d'émergence de Risques Psychosociaux (RPS) dans l'exercice de son activité

Garder son calme et rester courtois en toutes circonstances
Savoir faire les objections visant à refuser les propositions incompatibles avec les règles de la sécurité routière et du travail
Relater au service exploitation, de façon concise, écrite ou orale les circonstances d'un accident et ses conséquences

Connaissance de base de la réglementation du travail
Connaissance des normes de la réglementation sociale européenne
Connaissance des effets de l'alcool, des médicaments et des drogues sur l'organisme
Connaissance de base de l'anatomie, de la diététique et du cycle du sommeil
Connaissance de l'arrêté du 26/04/1996 définissant le protocole de sécurité
Connaissance des règles du code de la route
Connaissance de la typologie des usagers vulnérables
Connaissance des procédures d'alerte
Connaissance des notions de base du secourisme
Connaissance des consignes pour renseigner le constat européen d'accident
Connaissance de base des techniques de communication
Connaissance de base des techniques de gestion du stress
Connaissance de la prévention des risques liés à l'activité physique
Connaissance des règles d'utilisation de la téléphonie embarquée
Connaissance des conséquences de l'utilisation de distracteurs lors de la conduite
Connaissance des classes de contravention et des principales infractions
Connaissance des principes d'économie d'efforts et de manutention des charges manuelles
Connaissance des principes de sécurité à mettre en œuvre lors d'incident ou accident en tunnel

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte de l'état général du véhicule et des contrôles effectués en début et en cours de service, déceler une éventuelle anomalie. En fonction des observations, des symptômes constatés, des informations fournies par les dispositifs de contrôle, par l'ordinateur de bord, localiser et identifier le ou les organes en cause. Exploiter le manuel du constructeur.
Selon la nature du dysfonctionnement identifié et l'autonomie dont il dispose, prévenir le service concerné et appliquer les consignes.
En cas d'intervention, afin d'assurer sa sécurité, revêtir les équipements de protection individuelle. Pour garantir la sécurité du véhicule, de son chargement et des autres usagers, utiliser les dispositifs de signalisation.
Selon les consignes reçues, réaliser une intervention mineure en basculant la cabine si nécessaire.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se met en œuvre dès lors que le conducteur détecte un dysfonctionnement du véhicule, en circulation comme à l'arrêt, indépendamment du lieu où il se trouve, dans des conditions météorologiques parfois difficiles, de jour comme de nuit.
L'immobilisation du véhicule en cas de panne est facteur de risques pour le conducteur et les autres usagers de la route et peut générer du stress.
La mise en œuvre de cette compétence peut être rendue plus difficile dans un environnement où le conducteur ne pratique pas ou peu la langue du pays.

Critères de performance

En cas d'immobilisation, les mesures de sécurité sont prises
Les organes et circuits en cause sont identifiés et localisés
Le service concerné est informé
La description du dysfonctionnement est précise et complète
Les consignes de l'entreprise sont appliquées
Le dépannage d'une anomalie mineure est effectué

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Rechercher un renseignement dans le manuel d'utilisation constructeur
Mesurer l'incidence d'un dysfonctionnement constaté
Localiser et identifier les différents organes et circuits du véhicule et apprécier leur état
Repérer et analyser les symptômes d'une panne
Interpréter et exploiter les informations fournies par les instruments de bord
Réaliser les tests permettant de confirmer un diagnostic de panne
Basculer une cabine

Respecter les procédures internes
Différencier les effets et les causes d'une anomalie
Appliquer les consignes reçues

Rester calme et courtois
Prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la sauvegarde des personnes et des biens
Rendre compte aux services concernés

Connaissance du rôle, de l'emplacement et du principe de fonctionnement des éléments constitutifs de la chaîne cinématique
Connaissance du rôle, de l'emplacement et du principe de fonctionnement des divers circuits équipant un véhicule lourd
Connaissance de base des notions d'électricité
Connaissance du comportement à adopter pour assurer sa sécurité et ne pas dégrader davantage l'état ou le fonctionnement du véhicule
Connaissance des mesures de sécurité à prendre en cas d'immobilisation du véhicule
Connaissance des mesures de sûreté à prendre en cas d'immobilisation du véhicule
Connaissance de base des principes de la communication orale
Connaissance de l'utilisation du manuel fourni par le constructeur
Connaissance des dispositifs de liaisons mécaniques, électriques entre le véhicule et une structure amovible (chariot, caisse, …)

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Par la pratique professionnelle et par un comportement adapté, intégrer les dimensions sociétales et environnementales dans la pratique quotidienne de l'emploi.

Critères de performance

Les dimensions du développement durable (sociétale, environnementale, économique) sont prises en compte dans tous les contextes de mise en œuvre de l'emploi
La conduite est rationnelle
Le conducteur fait preuve d'un comportement éco-citoyen
La sinistralité responsable tend vers zéro

Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Connaître les risques liés au métier. Observer, analyser et décrire la situation de travail afin d'en minimiser les risques et être force de proposition et d'améliorations en la matière. Etre formé aux gestes de sauveteur secouriste du travail dans le véhicule, comme dans les locaux de l'entreprise. Intervenir en situation d'accident. Alerter et mettre en œuvre une attitude adaptée afin de porter secours en toute situation jugée nécessaire. Exercer une action préventive en tant que salarié de l'entreprise de transport de marchandises.

Critères de performance

Les obligations techniques et réglementaires liées à son activité sont connues
Les risques encourus sont identifiés
Les propositions d'améliorations dans la situation de travail sont énoncées
Les risques encourus sont maîtrisés et l'élaboration du plan de secours est réalisée
Les améliorations permanentes de la situation de travail sont apportées
En situation critique, la mise en œuvre des gestes de secours est effectuée

Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des moyens techniques mis à sa disposition par l'entreprise, le conducteur recherche, échange, exploite et transmet des informations lors de la réalisation de sa prestation. Sur site, il reçoit des consignes écrites ou orales ; à l'extérieur, il les reçoit ou les transmet par téléphone ou par message sur des supports informatisés.

Critères de performance

Les dispositifs d'information et de communication sont maîtrisés
Les consignes reçues sont comprises et appliquées
Les informations recueillies sont transmises aux services concernés

Le langage est adapté à l'interlocuteur

Glossaire technique

A.D.R.

Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par Route (Accord Dangerous Road)

APS-TRM

Acteur Prévention Secours du Transport Routier de Marchandises

Porteur

Véhicule automobile isolé affecté au transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes de masse maximale admissible. A ce véhicule peut être attelée une remorque dont la masse en charge admissible n'excède pas 750 kg.

RPS

Risques psycho sociaux

S.I.E.

Système informatique embarqué

TMS

Troubles musculo squelettiques

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C’est un savoir et un savoir-faire de l’organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l’activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C’est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s’agit d’identifier si la relation s’exerce : à côté de (sous la forme d’échange d’informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l’Education).

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

Réalisé par l' AFPA pour le compte de l' Etat

